



COMITÉ DE PILOTAGE

Sites Natura 2000 FR 830 1055 « Massif Cantalien » et FR 830 0066 « Monts et plomb du Cantal »

Mardi 19 décembre,
10h – Saint-Jacques-des-Blats

Compte-Rendu

Le comité de pilotage est présidé par François MARION

I - Composition de l'assemblée

Présents (27) :

BÉNARD Linda, Commune de Saint-Jacques-des-Blats
BIRARD Cécile, Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)
BLEY Aimie, SMPNRVA
CAPRIO Anthony, Saint Flour Communauté
DELRIEU Annie, Conseil départemental
DUPUY Emilie, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
FLAUBADIER Roger, Fédération de chasse du Cantal
GAILALRD Laurent, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Cantal
GIBERT-PACAULT Isabelle, Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône Alpes
GRANIER Philippe, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
GREGOIR Christian, Commune de Saint-Clément et Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès
HOBÉ Philippe, Direction Départementale des Territoires du Cantal
JOUBERT Béatrice, Direction Départementale des Territoires du Cantal
LAFON Pierre, Commune de Saint-Projet-de-Salers
LEMARCHAND Marie-Aimée, Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
LOUBERT Guy, commune Le Claux
MANHES Louis, Commune de Brezons
MARION François, Président du SMPNRVA
MAZAUD Vincent, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal
MERIGOT Dominique, Commune de Brezons et Président du comité de pilotage
MICHAUD Guy, Saint Flour Communauté
POUNAU Hervé, SAEM Super Lioran
PRIVAT Jean, Syndicat mixte du Puy Mary
REYGADE Jean-Philippe, SMPNRVA
VANTALON Alain, commune d'Albepierre-Bredons
VAZELLE Sylvain, Commune de Pailherols
VIGUÈS Nicole, commune de Laveissière

Excusé (24) :

Agence de l'Eau Adour Garonne, Jérôme SALAUN-LACOSTE
Agence de l'Eau Loire Bretagne, Fanny CHAILLOU
Agence Française pour la Biodiversité du Cantal, Thierry PANTAROTTO
Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, Marie LACASSAGNE
Association interprofessionnelle de la Gentiane jaune « Gentiane lutea », Stéphanie FLAHAUT
Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement de Haute Auvergne, Marie LOUVRADOUX-GRENIER
Chambre des métiers et de l'artisanat, Christian VABRET
Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs, Jérôme MERLE

Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, Pierre WILDEMANN
Commune de Cézens, André ANGELVY
Commune de Lavigerie, Maurice GIBERT
Commune de Mandailles-St-Julien, Philippe FABRE
Commune de Paulhac, Annie ANDRIEUX
Commune de Saint-Paul-de-Salers, Régis JOUDRIER
Communauté de communes du Pays de Salers
Communauté de communes Pays Gentiane, Anne-Marie MARTINIERE
DDT15, Nicole MAS
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Hervé VANLAER
Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Marc GEORGER
Gendarmerie de Vic-sur-Cère, Major Pascale MONTALVO
Hautes Terres Communauté, Ghyslaine PRADEL
Préfecture du Cantal, Isabelle SIMA
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon, Michel DESTANNES et David OLAGNOL
Syndicat national des Accompagnateurs en Montagne, Raphaël BONENFANT

II – Bilan des actions menées en 2017

François MARION ouvre la séance en remerciant la Maire de Saint-Jacques-des-Blats pour son accueil, les participants et présente l'ordre du jour de la réunion :

- La présentation du réseau Natura 2000 et des sites des Monts du Cantal
- Le bilan des actions menées en 2017
- Élections de la structure porteuse et animatrice et de la Présidence du comité de pilotage.
- Les perspectives d'animation en 2018

Les paragraphes qui suivent résument les interventions des membres du comité de pilotage (COPIL) suite à la présentation des différents points à l'ordre du jour.

Le diaporama de présentation est téléchargeable via le lien suivant :
http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/20171219_diapo_copil_montscantal_versionpublique-2.pdf

Gestion des habitats et des espèces

Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « Monts du Cantal »

Le SMPNRVA a élaboré en 2015 en concertation avec les exploitants agricoles du territoire et les partenaires techniques (Auvergne Estives, Chambre d'Agriculture, SIGAL) un PAEC dans le cadre d'un appel à projets de la Région Auvergne. Validé en avril 2016, le SMPNRVA a assuré l'animation du PAEC afin que les agriculteurs volontaires puissent bénéficier des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Le périmètre correspond aux sites Natura 2000 FR 8310066 « Monts et plomb du Cantal » et FR 8301055 « Massif cantalien » élargi aux estives collectives attenantes soit une superficie totale de 10 945 ha qui s'étend entre 1 000 m et 1 855 m d'altitude (dominé par le Plomb du Cantal).

Le SMPNRVA insiste sur le fait que les MAEC peuvent être un soutien pour le maintien de pratiques vertueuses, soit un levier pour un changement (« une amélioration ») de pratiques. Il s'agit d'une aide (qui n'est pas un dû) à vocation agro-environnemental et non de soutien économique aux exploitations. Ce type d'aide n'a pas vocation à être proposée de façon continue dans le temps mais il s'agit plus d'un levier.

Louis MANHES précise qu'effectivement à l'époque des MAEC, certains exploitants avaient vu leur contrat arrêté et n'avait pas touché l'intégralité des 5 années de leur contrat.

Le SMPNRVA précise qu'en effet les paiements se sont arrêtés suite à la fin de l'ancien programme de la Politique Agricole Commune à la demande de l'Etat.

Emilie DUPUY souhaite savoir quelles MAEC n'ont pas été engagées ?

Le SMPNRVA précise que cela concerne deux MAEC :

- La première est « Gestion pastorale des estives fertilisées » dont le cahier des charges demandait un arrêt de toute fertilisation ou apport. Initialement, le SMPNRVA souhaitait que cette mesure soit proposée pour les estives fertilisées au moment de la contractualisation des MAEC mais aussi pour celles mécanisables sur lesquelles il existe un risque d'intensification des pratiques. La Région n'a pas retenu cette option, très probablement pour des raisons financières. Seules les estives fertilisées au moment de la contractualisation peuvent bénéficier de cette mesure.
- La seconde est « Mise en défens de berges ». Cette MAEC avait pour objectif de limiter l'accès des animaux au cours d'eau (pour éviter les pollutions organiques liées aux matières fécales mais aussi les apports en matière en suspension liés à l'érosion des berges par piétinement). L'objectif concernait peu de surfaces (de l'ordre de 30ha). Le constat est que cette mesure implique que l'exploitant aménage un point d'abreuvement, qui peut être déporté du cours d'eau via un système de pompage, dont l'investissement reste à sa charge si la parcelle n'est pas située dans un contrat territorial (qui permet de bénéficier de financements des Agences de l'eau). Ce facteur a donc été un frein.

Alain VANTALON souhaite connaître les raisons du nombre total de contrats MAEC qui est inférieur à l'ancienne période de contractualisation.

Plusieurs raisons sont évoquées par le SMPNRVA :

- La principale raison est liée à des exploitations dont les pratiques sont trop intensives au regard des objectifs des MAEC et qui n'ont pas souhaité ou pu modifier leur pratiques. Il s'agissait soit de systèmes qui s'étaient intensifiés depuis les premières MAEC, soit de systèmes qui avaient pu s'engager à l'époque (car les cahiers des charges des MAEC étaient peu adaptés au cas par cas et peut-être aussi moins ambitieux d'un point de vue agro-environnemental).
- La seconde est liée à des exploitations de type GAEC qui n'ont pas trouvé consensus au sein de leur membre ;
- La signature d'un contrat MAEC suppose que l'agriculteur exploite « officiellement » les parcelles concernées et les déclarent à la PAC (il y a quelques cas de conflits sur le massif) ;
- Certains exploitants s'étant engagés à l'époque n'ont pas repris contact avec le SMPNRVA. Les raisons ne sont pas connues.

Le SMPNRVA tient toutefois à souligner que sur les 5 MAEC portés et animés par le Parc, seul celui des Monts du Cantal présente un nombre d'exploitations engagées inférieure au passé. En revanche, la surface totale engagée est nettement supérieure et peut s'expliquer :

- parce que le plafond des MAEC a augmenté (il est passé de 7600 € à 10 000€ par part)
- parce qu'en moyenne le montant à l'hectare des MAEC a diminué, les 76€/ha de prime à l'herbe n'étant plus inclus dans les MAEC mais revalorisés via l'ICHN.

Marie-Aimée LEMARCHAND ajoute qu'il pourrait être intéressant de connaître la proportion d'exploitations engagées par rapport au nombre total d'exploitations concernées.

Le SMPNRVA répond que sur la base de 158 exploitations recensées en 2015, la proportion est de 37%.

Linda BÉNARD souhaite connaître la signification des codes des MAEC. Le SMPNRVA explique que chaque mesure en région Auvergne dispose d'un code unique qui doit être saisi par l'exploitant au moment de sa déclaration de surface s'il souhaite engager une ou plusieurs MAEC. La présentation synthétique des différentes MAEC sera jointe au compte-rendu.

Entretien et restauration des sentiers

En 2017, un temps important de l'animation a été consacré à la réalisation d'un chantier de restauration du GR400 d'accès au Puy Griou sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Puy Mary. Cette zone avait déjà fait l'objet de travaux de restauration en 2000 mais qui n'avaient pas été suivis.

Linda BÉNARD souhaite connaître les causes de dégradation des sentiers ?

Le SMPNRVA répond que l'importante fréquentation des crêtes du massif cantalien provoque l'érosion des sentiers (ravinement, surcreusement, élargissement...) qui est aussi accentuée par le passage des troupeaux domestiques et les conditions climatiques montagnardes dans un contexte où les sols d'origine volcanique sont fragiles. Les zones les plus érodées sont bien souvent situées et desservies par un accès routier (Pas de

Peyrol) ou une remontée mécanique. C'est le cas du Puy Griou qui constitue une zone centrale accessible l'été par le télésiège de Rombière. Il est donc important d'offrir aux randonneurs des chemins confortables et entretenus afin de les inciter à ne pas les quitter en provoquant une dégradation supplémentaire voir du dérangement d'espèces sensibles (faune et flore).

Guy LOUBERT ajoute que le sentier entre le Pas de Peyrol et le Puy de la Tourte est érodé. Il pose la question des chantiers à venir.

Le SMPNRVA répond qu'en effet, ce secteur mérite un chantier mais qu'en 2018 il est envisagé une restauration du GR400 sur la face Est du Puy Mary en partenariat avec le SMPM, ce sentier se dégradant à vive allure. Un diagnostic de l'itinéraire technique envisagé ainsi qu'une estimation financière ont été réalisés. Le partenariat et les modalités de mises en œuvre ne sont pas encore actés et doivent être précisés.

Projet EleVE : Elevage – Environnement – Vétérinaires

Depuis 2014, le SMPNRVA contribue à l'élaboration d'un projet régional sur la thématique des traitements antiparasitaires en lien avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 en Auvergne et en partenariat avec le Groupement Techniques des Vétérinaires d'Auvergne. L'objectif de ce projet est de limiter/raisonner l'utilisation de ces traitements pour :

- améliorer l'état sanitaire des troupeaux (ne plus traiter de façon systématique en préventif, privilégier les traitements curatifs avec analyses de sang et fécale, gérer le pâturage pour limiter les contaminations, stimuler l'immunité naturelles des jeunes animaux);
- réduire les coûts ;
- et limiter l'impact des traitements sur la faune non cible.

Il s'agira de proposer des audits individuels d'exploitation pilotés par la profession vétérinaire. Sur les Monts du Cantal, 2 exploitations volontaires pourront être accompagnées à partir de 2018 (année qui permettra de faire un état des lieux des pratiques avec formulation de recommandations qui seront mises en place à partir de 2019 avec un suivi dans le temps). Dans un second temps, des formations aux éleveurs seront proposées dans l'objectif que ces pratiques raisonnées soient déployées et mieux connues de l'ensemble de la profession agricole.

Guy LOUBERT dit qu'il faut travailler sur la mise en défens des cours d'eau et l'amélioration des points d'abreuvement.

Sylvain VAZELLE répond que la mise en défens des cours d'eau ne permettra pas de limiter les quantités de molécules dans l'eau qui sont transportées par ruissellement.

Vincent MAZAUD ajoute que les exploitants sont obligés de traiter pour exporter leurs animaux en lien avec la fièvre catarrhale ovine (FCO). Le SMPNRVA répond que le projet concerne l'utilisation des traitements antiparasitaires et non des vaccins qui sont utilisés pour lutter contre la FCO. De plus, il existe des exploitations qui utilisent peu de ces traitements voire pas du tout et peuvent vendre leur cheptel.

Gestion de l'abreuvement des troupeaux domestiques Cf. diaporama

Analyse des enjeux environnementaux d'une parcelle forestière privée

L'objectif de ce travail est de pouvoir proposer au propriétaire la mise en place d'un îlot de sénescence (soit 30 ans sans intervention sylvicole) car il existe un enjeu de maturation du peuplement conjugué à la présence de loges à Pic noir. Si le propriétaire (qui doit être rencontré début 2018) souhaite s'engager, il pourra bénéficier d'une compensation financière via un contrat Natura 2000.

Marie-Aimée LEMARCHAND souhaite savoir si ce travail sur la forêt privée va être généralisé. Le SMPNRVA répond que l'objectif est en effet de pouvoir poursuivre le partenariat avec le CNPF pour initier des discussions avec d'autres propriétaires concernés par Natura 2000.

Évaluation des incidences Cf. diaporama

Suivis des oiseaux d'intérêt communautaire

Afin de protéger les oiseaux, il est nécessaire de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des populations sur le site, et en particulier de connaître la localisation des aires de reproduction. En ce sens, les gardes nature effectuent chaque année le suivi des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur le site et de quatre espèces patrimoniales strictement montagnardes. Les conditions météorologiques en 2017 ont été aléatoires : bonnes en juin/juillet, médiocre voire parfois mauvaises en août/septembre.

Le SMPNRVA précise que les observations sont effectuées par les gardes nature le plus souvent lors des patrouilles de surveillance. Ponctuellement, des sorties spécifiques sont programmées sur des habitats favorables à certaines espèces.

De façon générale, le périmètre du site Natura « Monts et plomb du Cantal » est peu propice à la nidification de la plupart des espèces ciblées dans le DOCOB (car trop haut en altitude). Le site constitue plutôt un territoire de chasse pour les rapaces nichant à proximité (Planèze de Saint-Flour, fond de vallées par exemple). En 2017, seules trois espèces de passereaux sont nicheurs sur la zone : pie-grièche écorcheur, merle à plastron, pipit spioncelle. Bien que le monticole de roche ait niché sur la zone en 2016, aucune indice de reproduction avéré n'a été observé cette année.

Diagnostic des peuplements forestiers à enjeu de biodiversité

Ce point ayant été abordé très brièvement lors de la séance, des précisions sont apportées dans ce compte-rendu.

En 2016, le SMPNRVA a travaillé en lien avec IPAMAC dans le cadre d'un programme « Forêts anciennes » financé par le FEDER Massif Central. [Une cartographie des forêts présumées anciennes a été réalisée à l'échelle du territoire du Parc](#). Dans la continuité de cette première phase d'étude, un travail d'identification des forêts mûres au sein de ces forêts présumées anciennes est prévu sur le massif cantalien au sein des forêts publiques et de quelques propriétés privées conséquentes en surface. L'objectif est de pouvoir disposer d'une cartographie de ces zones à enjeu de biodiversité pour que celles-ci puissent être intégrées à la gestion forestière. *In fine*, il s'agira de travailler avec les différents gestionnaires forestiers pour :

- limiter l'impact de l'exploitation sur ces zones,
- justifier la création de zones sans intervention sylvicole (réflexion en cours pour la mise en place d'une trame de vieux bois à l'échelle du territoire du Parc).

Ce travail a débuté en 2017 dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 avec la collaboration de l'ONF et se poursuivra en 2018 au sein de la ZPS mais aussi de façon plus élargie sur le massif via un financement FEDER (toujours en lien avec IPAMAC). En 2017, le SMPNRVA a réalisé un diagnostic de terrain des forêts appartenant à la commune du Falgoux. Un plan d'échantillonnage a été réalisé et une centaine de placettes de 1 ha ont fait l'objet de prospections via la réalisation d'un Indice de Biodiversité Potentielle (protocole de terrain national) qui a été adapté à notre étude. Il s'agit d'une méthode permettant d'évaluer le potentiel d'accueil en biodiversité d'un peuplement forestier sur la base de l'observation d'éléments de composition et structure : diversité en essence locales, bois mort, arbres de gros diamètre, microhabitats etc...

Inventaire de l'Apollon

Le SMPNRVA souligne que le travail d'inventaire mené cette année a permis de réactualiser des données anciennes de présence mais également de révéler de nouvelles données. Ce travail est essentiel pour alimenter la base de données dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des papillons.

Communication, sensibilisation cf. diaporama

Nicole VIGUÈS souligne l'intérêt d'un projet de valorisation et d'information de la gare d'arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal.

Louis MANHÈS ajoute que la vallée de Brezons a fait l'objet d'une mise en valeur avec la mise en place d'aménagements. La commune souhaiterait mettre en place plusieurs sentiers de randonnée thématiques. Le patrimoine naturel lié à Natura 2000 pourrait y être valorisé.

Suivi des autres politiques locales cf. diaporama

Gestion administrative et financière cf. diaporama

IV – Élections

Cf. compte-rendu des élections par la DDT15

V – Perspectives d'animation 2018

Les actions nouvelles envisagées sont les suivantes (en plus des actions courantes et en cours) :

- Réaliser une information auprès des professionnels du territoire (accompagnateurs, PGM, Gendarmerie, agents des comcom, agents des Offices de Tourisme + Syndicat mixte du Puy Mary) pour leur présenter Natura 2000, les actions et la réglementation générale du code de l'Environnement. Il s'agit de transmettre une information claire à des personnes relais du territoire.
- Informer les élus en conseil municipal à leur demande ;
- Réfléchir aux synergies et partenariats possibles lors de rencontres avec la Fédération de Chasse et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ;
- Aider un exploitant pour la création d'un pâturage tournant sur son estive (pose des clôtures) sur laquelle il existe un enjeu fort d'amélioration de la qualité fourragère mais aussi environnementale ;
- Expérimenter une réouverture d'une lande à genêt purgatif et suivi en lien avec l'estive collective d'Alpbepierre
- Poursuivre la réflexion pour la mise en place de contrats forestiers en lien avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
- Accompagner des exploitants agricoles pour la mise en place d'aménagements de points d'abreuvement en lien avec le CEN
- Initier un état des lieux des besoins en signalétique pastorale pour la conciliation des usages (état des portillons, passages, besoin en panneaux d'information etc...) en lien avec le SMPM
- Appui aux suivis naturalistes dans le cadre du projet de Réserve Biologique Intégrale de Chamalière/Peyre-Ourse
- Etat des lieux des données et recherche du Moiré des Sudètes et de l'Azuré des Mouillères (papillons patrimoniaux rares).

Marie-Aimée LEMARCHAND propose que le SYTEC, dans le cadre de la réalisation de leur atlas de la biodiversité, se fasse le relais auprès des observateurs de l'intérêt de rechercher ces deux espèces pour contribuer à l'inventaire.

La séance est levée à 12h30.